

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2022

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 novembre 2022 à 19h15 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. André Champagne, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry, Marie Ouellette et Claudia Rioux, MM. Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h15 par M. André Champagne, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

Tous les membres du conseil municipal sont présents et consentent à la tenue de la présente séance extraordinaire.

RÉSOLUTION No 266-2022

DÉPÔT D'UNE OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 785, RUE PRINCIPALE À SAINT-THOMAS

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas dépose une offre d'achat afin d'acquérir l'immeuble de M. Laurent Coulombe, situé au 785 rue Principale à Saint-Thomas, au montant de 525 000\$ plus taxes. La présente résolution constitue l'obligation contractuelle entre la Municipalité de Saint-Thomas et M. Laurent Coulombe. Le paiement sera effectué par le surplus libre non affecté. L'achat sera conditionnel à un résultat favorable suite à une étude environnementale Phase 1 effectuée par le propriétaire actuel.

Étant donné que le vendeur est un inscrit au sens de la loi sur la taxe d'accise, cette transaction sera taxable et la Municipalité pourra récupérer 100% de la TPS et 50% de la TVQ selon les règles usuelles.

RÉSOLUTION No 267-2022

MANDATER UN NOTAIRE POUR LA SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ ET MANDATER M. ANDRÉ CHAMPAGNE, MAIRE ET MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE À SIGNER TOUS LES DOCUMENTS AFFÉRENTS AUDIT ACTE

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Claudia Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas mandate Me Adélar Étlier, notaire, pour la rédaction et la réception des signatures de l'acte notarié relativement au projet d'acquisition de la propriété sise au 785, rue Principale à Saint-Thomas. M. André Champagne, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière, sont également mandatés pour signer tous les documents afférents audit projet d'acquisition.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2022

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

RÉSOLUTION No 268-2022

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h18.

M. André Champagne
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Dir. générale et greffière-trésorière